

**Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1919414S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Joëlle Soum, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes ou décisions dans le cadre des textes en vigueur.

Article 2

La présente décision prend effet le 8 juillet 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI

